

DOSSIER LOCATAIRE : LOCATAIRE et GARANT

ETUDIANT

- Pièce d'identité
- Carte étudiant
- Attestation d'étudiant
- Trois dernières quittances de loyer * et dernière quittance EDF-GDF ou attestation d'hébergement

SALARIE

- Pièce d'identité
- Trois dernières quittances de loyer * (ou attestation d'hébergement) et dernière quittance EDF-GDF
- Trois derniers bulletins de salaire
- Le dernier avis annuel d'imposition (ensemble des pages)
- Contrat de travail ou l'Arrêté pour les fonctionnaires
- Attestation d'embauche et de salaire indiquant le salaire annuel BRUT et NET , non période de licenciement, non période de démission, non période d'essai.

GÉRANT OU DIRIGEANT DE SOCIÉTÉ : (la société doit avoir au moins deux ans d'existence)

- Copie de la pièce d'identité délivrée par l'administration française
- 3 dernières quittances de loyer ou taxe foncière ou attestation d'hébergement
- 3 derniers bulletins de salaire si gérant salarié + dernier avis annuel d'imposition (volet ou les salaires déclarés sont visibles)
- et attestation de l'expert comptable attestant des revenus pour l'année en cours si gérant non salarié.
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Attestation d'allocations familiales (le cas échéant)

RETRAITÉ

- Copie de la pièce d'identité délivrée par l'administration française
- 3 dernières quittances de loyer ou taxe foncière ou attestation d'hébergement
- bulletins de retraite des 3 derniers mois et le dernier avis annuel d'imposition (volet ou les retraites déclarées sont visibles)
- Attestation d'allocations familiales (le cas échéant)

COMMERÇANT, ARTISAN OU PROFESSION LIBÉRALE (activité sur au moins deux ans)

- Copie de la pièce d'identité délivrée par l'administration française
- 3 dernières quittances de loyer ou taxe foncière ou attestation d'hébergement
- le dernier avis annuel d'imposition (volet ou les revenus déclarés sont visibles) et attestation de l'expert comptable attestant des revenus pour l'année en cours.
- Extrait registre des métiers de moins de 3 mois pour artisan et commerçant ou carte professionnelle en cours de validité pour les professions libérales
- Attestation d'allocations familiales (le cas échéant)

NB : Si garant, obligation de fournir les mêmes documents énoncés ci-dessus

** si le candidat est propriétaire, fournir l'avis de taxe foncière (ensemble des pages) ou s'il est hébergé un certificat d'hébergement*